

FAIRE FACE À LA CRISE ENVIRONNEMENTALE ENSEMBLE!

Dispositions nécessaires pour le financement et la reconnaissance
des groupes écologistes d'action communautaire autonome

MÉMOIRE SUR LES BESOINS 2025-2030 CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRES QUÉBEC 2025



**Réseau
québécois des
groupes
écologistes**

Interlocuteur gouvernemental pour l'écologisme citoyen

Recherche et rédaction:

Chantal Levert

déléguée par les membres du RQGE
à l'action communautaire autonome

Révision linguistique:

Anipier Maheu

Lysane Picker-Paquin

équipe permanente du RQGE

Février 2025

URGENCE D'AGIR ENSEMBLE

De toute leur histoire, les collectivités humaines, y compris celles vivant sur les territoires québécois, n'ont jamais fait face à autant de problèmes environnementaux qui se soldent aujourd'hui en une sévère crise déclinée en trois volets interreliés: **climatique**, **biotique** et **toxique**.

Si désormais cette crise n'est plus une théorie, ses effets étant déjà amorcés et avérés tant par les scientifiques que les sociologues et économistes, malheureusement on parle encore chez les décideurs gouvernementaux avec euphémisme de simples "défis environnementaux". Alors qu'il y a urgence, que les générations actuelles et surtout à venir devront injustement y faire face de manière encore plus sérieuse que présentement, sans compter qu'ici comme ailleurs ce sont les communautés et personnes les plus vulnérables qui sont les plus impactées par cette crise alors qu'elles sont les moins responsables de ces "défis".

La **transformation sociale** étant un puissant levier pour minimiser l'ampleur de cette crise environnementale, il est impératif de permettre le déploiement des groupes d'action communautaire autonome écologistes qui sont, malgré la crise et la volonté populaire, sous-financés et sous-reconnus. Ces organisations mues par des bénévoles et équipes expertes sont pourtant de puissants vecteurs pour mobiliser et mettre en œuvre une masse d'actions collectives menant à cette transformation sociale pour la protection de l'intégrité naturelle des territoires et du tissu social des communautés du Québec.

En les finançant et en les supportant adéquatement, le gouvernement du Québec aura l'opportunité de profiter de l'**expertise**, de la **force de travail** et de l'**enracinement** de ces milliers de personnes impliquées d'un bout à l'autre des territoires québécois afin de mettre en œuvre des solutions sociales, économiques et environnementales permettant d'assurer la pérennité et la santé des ressources, de la biodiversité et de toutes les populations qui leur sont propres.



TABLE DES MATIÈRES

URGENCE D'AGIR ENSEMBLE	1
TABLE DES MATIÈRES	2
PRÉAMBULE	3
RQGE interlocuteur gouvernemental pour l'écologisme citoyen	3
RQ-ACA interlocuteur de l'action communautaire autonome	3
L'ACA: un mouvement engagé pour le bien-être collectif	3
Abréviations	4
Avertissement: peut contenir des coquilles	4
ÉVOLUTION DU SOUTIEN À L'ACA ÉCOLOGISTE	5
Financement faméliques et comptabilisation erronée	5
PSMOE 2023-2026 assis sur un licenciement collectif	6
Traitement différencié pour l'ACA au MELCCFP	7
Un mouvement écologiste d'ACA soutenu par la société civile	8
BESOINS DES GROUPES D'ACA ÉCOLOGISTES 2025-2030	9
Disposition 1: Financer adéquatement les groupes écologistes d'ACA	9
PARTICIPATION DES MINISTÈRES À L'ACA ENVIRONNEMENT	10
Disposition 2: Que tous les ministères respectent la Politique	10
EN RÉSUMÉ	11
GROUPES MEMBRES 2024-2025 DU RQGE	12
DÉCLARATION DÉCOLONIALE DU RQGE	14

PRÉAMBULE

RQGE interlocuteur gouvernemental pour l'écologisme citoyen

Le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) est un outil de réseautage pour ses groupes membres voués à la protection de l'environnement et à l'émergence d'une société écologique. L'organisme facilite les communications entre les groupes de base ainsi que leur rayonnement. Créateur d'espaces de discussion et d'action, le RQGE revendique une reconnaissance concrète pour le mouvement environnemental et ses apports à la protection du patrimoine naturel, la conservation des ressources, la santé et la sécurité civique publique ainsi qu'au mieux-être de la société québécoise. Le RQGE se veut un pont entre les groupes écologistes et les autres acteurs sociaux de la société québécoise.

Parmi les groupes fondateurs du RQ-ACA et au demeurant toujours le seul représentant du secteur environnement, le RQGE était aussi dès 2000 du comité aviseur pour la rédaction et la mise en œuvre de la [Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire](#) (p.49) et est reconnu depuis comme l'interlocuteur gouvernemental pour l'écologisme citoyen.

RQ-ACA interlocuteur de l'action communautaire autonome

D'une volonté commune entre les groupes communautaires et les instances gouvernementales, le comité aviseur ayant initié cette politique s'est institué formellement en regroupement, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). Devenu l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome en général, le RQ-ACA représente 77 regroupements et organismes nationaux et rejoint quelque 4500 organismes d'action communautaire autonome luttant partout au Québec pour une plus grande justice sociale, notamment en poursuivant ses travaux de suivi, d'amélioration et de maintien de cette politique.

L'ACA: un mouvement engagé pour le bien-être collectif

Le RQGE fait donc partie d'un vaste réseau d'organismes communautaires développé à travers la province, travaillant à améliorer les conditions de vie de la population et l'accès à leurs droits fondamentaux. Depuis plus de 60 ans, l'action communautaire autonome perpétue son engagement à bâtir une société plus juste et à enrayer les causes structurelles de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La transformation sociale est au cœur même des fondements de ce mouvement social.

Abréviations

ACA Action communautaire autonome

CRE Conseil régional de l'environnement

MAPAQ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MAMH Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MELCCFP Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

MEIE Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec

MESS Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MTQ Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

OBV Organisme de bassin versant

PAGAC Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire

RNCREQ Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

RODCD Regroupement des organismes en défense collective des droits

RQ-ACA Réseau québécois de l'action communautaire autonome

RQGE Réseau québécois des groupes écologistes

Avertissement: peut contenir des coquilles

Dans un contexte de sous-financement à 40 % du seuil plancher des besoins d'un groupe écologiste national d'ACA, le RQGE ne peut pourvoir son équipe permanente que de deux (2) personnes à temps plein et d'une (1) personne à temps partiel, et ce, toutes employées en permanence, mais de façon saisonnière pour des contrats 10 mois maximum par année.

De ce fait, la recherche, rédaction et édition de ce mémoire ont été réalisées simultanément avec une foule d'autres actions à mettre en œuvre pour le déploiement de la mission du RQGE et satisfaire son bailleur de fonds gouvernemental. Devant prioriser le temps et l'énergie à mettre pour tout accomplir avec si peu et tant à faire, ce document peut contenir des coquilles rédactionnelles ou linguistiques.

ÉVOLUTION DU SOUTIEN À L'ACA ÉCOLOGISTE

Financement faméliques et comptabilisation erronée

Depuis la mise en place de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire et de son cadre de référence en 2001, les **groupes écologistes d'action communautaire autonome (ACA)** n'ont jamais été financés en nombre suffisant pour répondre aux besoins exprimés par les collectivités. Au mieux, le ministère de l'Environnement a financé à la mission 43 groupes en 2004 et le soutien par groupe a atteint un premier sommet en 2007 avec 65 000 \$ annuel.

Il faut aussi noter qu'à plusieurs reprises depuis 2007, le ministère de l'Environnement (peu importe son appellation ou le gouvernement au pouvoir) a transmis des données erronées ou non conformes à la [Politique sur l'action communautaire](#)¹. En fait, à contrario du tableau ci-bas, il y avait neuf (9) groupes financés en 2018-2019 (pas dix - 10) et certes huit (8) groupes en 2020-2021 mais pour une moyenne de 55 555\$ (il n'y a jamais eu 101 794\$ de moyenne, l'erreur provient de l'addition des données de deux années dont la compilation était pendante, les groupes ayant reçu en avril 2019 leur financement de 2018-2019 ET de 2019-2020 en même temps via la première mouture du programme de soutien à la mission des organismes environnementaux PSMOE).

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Environnement)			
	Nombre d'organismes en soutien à la mission globale	Moyenne du soutien financier à la mission globale	Médiane du soutien financier à la mission globale
2004-2005	43	27 477 \$	n/d
2005-2006	0	0 \$	s/o
2006-2007	0	0 \$	s/o
2007-2008	6	65 000 \$	65 000 \$
2008-2009	6	65 000 \$	65 000 \$
2009-2010	6	65 000 \$	65 000 \$
2010-2011	6	65 000 \$	65 000 \$
2011-2012	6	65 000 \$	65 000 \$
2012-2013	6	65 000 \$	65 000 \$
2013-2014	6	65 000 \$	65 000 \$
2014-2015	4	62 000 \$	62 000 \$
2015-2016	5	40 000 \$	40 000 \$
2016-2017	4	40 000 \$	40 000 \$
2017-2018	0	0 \$	s/o
2018-2019	10	54 000 \$	55 555 \$
2019-2020	9	55 555 \$	55 555 \$
2020-2021	8	101 794 \$	55 555 \$
2021-2022	8	55 555 \$	55 555 \$

Tableau tiré de: Réseau québécois de l'action communautaire autonome RQ-ACA, [Évolution des modes de soutien financier du gouvernement québécois à l'égard de l'action communautaire, 2001-2002 à 2021-2022](#), page 56 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

¹ Réseau québécois de l'action communautaire autonome RQ-ACA, [Évolution des modes de soutien financier du gouvernement québécois à l'égard de l'action communautaire, 2001-2002 à 2021-2022](#) page. 6 Sources et limites des données.

PSMOE 2023-2026 assis sur un licenciement collectif

Les huit (8) groupes financés par le programme PSMOE 20218-2019 attendaient légitimement leur renouvellement au printemps 2023 et ce n'est que le 21 décembre de la même année, soit plus de six (6) mois plus tard et au seuil du congé des fêtes, que les groupes ont appris que tous étaient mis dehors du programme et que le ministère avait décidé de procéder contre toute logique à un nouvel appel à candidatures, une première dans l'histoire du financement à la mission des groupes écologistes, même parmi tous les programmes de financement à la mission des ministères depuis l'instauration de la Politique: lors des renouvellements de programmes, les groupes déjà financés sont toujours reconduits.

Après l'appel à candidatures, de la cohorte 2018-2023 quatre (4) groupes ont été ré-acceptés à 66 666\$ par année pour trois (3) ans au lieu de cinq (5) ans comme auparavant et un (1) groupe a été ré-accepté mais rétrogradé à 25 000\$ par année au lieu des 55 555\$, malgré qu'il ait toujours rempli les exigences du programme. **Deux (2) groupes n'ont pas été reconduits sans la moindre explication.**

Aussi, les groupes sélectionnés pour 2023-2026 ont reçu leur financement de leur première année 2023 seulement en 2024, en même temps que leur financement pour la deuxième année.

Bénéficiaires	Aide financière octroyée pour la période 2023-2026
Ambioterra	75 000 \$
Centre de récupération ré-utiles	200 000 \$
CIBLES	200 000 \$
Comité ZIP RNE Baie-Comeau	75 000 \$
Craque-Bitume	75 000 \$
Eau secours	200 000 \$
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	200 000 \$
Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent	200 000 \$
Mont Pinacle	200 000 \$
Québec'Ere	200 000 \$
Réseau de milieux naturels protégés	200 000 \$
Société Provancher	75 000 \$

Source: site du MELCCFP PSMOE <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/psmoe/index.htm>

Alors que la [Politique sur l'action communautaire](#)² stipule que le financement en appui à la mission des organismes communautaires autonomes devrait être prépondérant au financement global, il s'avère qu'en aucun temps cette balise fut respectée pour les groupes d'ACA en environnement qui sont essentiellement financés par projets. Autrement dit, ces groupes ne disposent pas de financement structurant assurant les frais liés à leur vie associative et leurs besoins de fonctionnement. Le ministère de l'environnement en opérant à un licenciement collectif des groupes financés et recommençant l'appel à candidatures comme s'il s'agissait d'un financement par projet, **ne respecte pas les objectifs de pérennité de la Politique et condamne des groupes à la fermeture.**

Traitement différencié pour l'ACA au MELCCFP

Qui plus est, le MELCCFP finance des groupes, certes très importants, tels que les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) et Organismes de Bassins versants (OBV), via des programmes de financement à la mission leur étant destinés spécifiquement mais qui n'ont jamais eu à vivre des licenciements ni à appliquer à nouveau à la fin de leur protocole. **Il y a clairement un traitement différencié au MELCCFP induisant de graves injustices pour les groupes écologistes d'ACA.**

Le ministère prétend pourtant soutenir l'ACA avec le financement des CRE et OBV, mais **le RQ-ACA est sans équivoque**: "Le Ministère prétend qu'il soutient la mission d'un nombre plus élevé d'organismes communautaires, soit celle des conseils régionaux de l'environnement (...) ainsi que des organismes de bassins versants. Le RQ-ACA a déjà émis des avis contraires, spécifiant qu'il ne considère pas ces groupes comme des organismes d'ACA. (...) Il en résulte que la proportion du financement en soutien à la mission est minime par rapport aux sommes attribuées aux autres modes de financement, en particulier celui par projets, ce qui contrevient à un des principes fondamentaux de la Politique, soit la prépondérance du financement en appui à la mission globale.³"

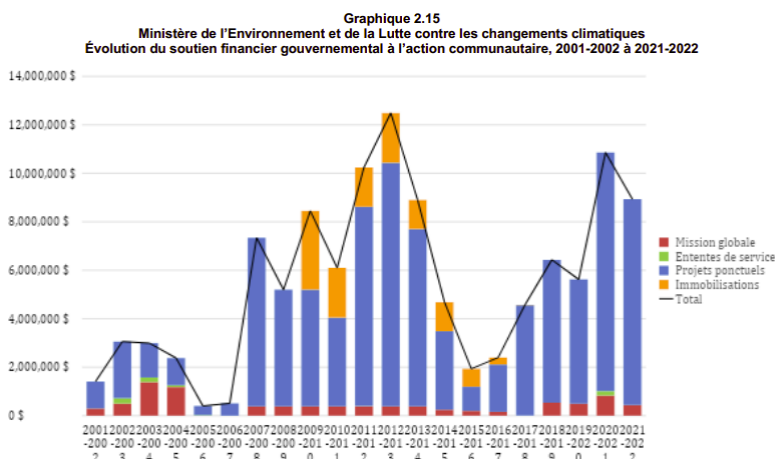


Tableau tiré de: Réseau québécois de l'action communautaire autonome RQ-ACA, [Évolution des modes de soutien financier du gouvernement québécois à l'égard de l'action communautaire, 2001-2002 à 2021-2022](#), page 58 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

² [Politique sur l'action communautaire](#), page 25.

³ Réseau québécois de l'action communautaire autonome RQ-ACA, [Évolution des modes de soutien financier du gouvernement québécois à l'égard de l'action communautaire, 2001-2002 à 2021-2022](#), page 56.

Un mouvement écologiste d'ACA soutenu par la société civile

Le soutien gouvernemental n'étant jamais au rendez-vous, à plusieurs reprises la société civile a souligné son appui sinon même son besoin d'un mouvement d'action communautaire écologiste fort et bien soutenu. Aux derniers appuis populaires nous pouvons souligner [cette lettre cri du coeur de mars 2023](#) adressée au premier ministre François Legault, à la ministre responsable de l'Action communautaire Chantal Rouleau et au ministre de l'Environnement Benoit Charette, **signée par plus de 350 personnes issues de quelque 180 groupes de la société civile**:

“Créés et portés par des milliers de personnes de tout âge et horizon social, ces groupes œuvrant en synergie dans les communautés ont maintes fois démontré qu'ils sont à la racine de transformations sociales et socles de résilience par leurs contributions essentielles à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.

Nous ne comprenons vraiment pas qu'en ces temps de triple crises (climatique, biotique et toxique), où la population du Québec revendique et s'implique plus que jamais en matière d'environnement, que seulement 19 groupes écologistes communautaires autonomes sur les quelque 130 actifs soient financés à la mission par le gouvernement du Québec.”

C'est dans l'urgence et avec fermeté que nous demandons au gouvernement du Québec de respecter sa Politique gouvernementale sur l'action communautaire, de réviser son Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 où le secteur environnemental a complètement été oublié, et de tout faire au prochain budget que vous vous apprêtez à adopter pour que les groupes écologistes d'ACA soient financés à la hauteur de leur importance et de leurs contributions, et ce, pour que nous puissions faire face ensemble à la crise écologique sans précédent qui est déjà amorcée.



BESOINS DES GROUPES D'ACA ÉCOLOGISTES 2025-2030

Par le biais d'une [étude/mémoire](#) déposée lors des consultations publiques de 2019, et des consultations particulières de 2020, dans le cadre de l'élaboration du Plan gouvernemental en matière d'action communautaire [PAGAC 2022-2027](#), il a été estimé qu'il existe au moins **130 groupes conformes à la définition d'un groupe d'action communautaire autonome en environnement sur les territoires québécois, dont 70 groupes locaux, 30 régionaux, ainsi que 30 groupes nationaux (nationaux qui comprennent les 2 regroupements interlocuteurs en matière de représentation des groupes en environnement - soit le RNCREQ et le RQGE).**

Selon les montants liés aux besoins des groupes écologistes et en cohésion avec les seuils planchers établis par le RQ-ACA (interlocuteur privilégié pour l'application générale de la politique), il a été établi que les besoins de financement pour les groupes écologistes d'ACA soient les suivants:

	Nombre de groupes	Nombre d'emplois minimum	Frais par emploi	Total frais pour une permanence	Minimum frais de fonctionnement	Besoins minimaux par organisme pour la mission	Besoin financement gouvernemental	Total emplois permanents créés ou maintenus
Locaux	70	3	80 771,00 \$	242 313,00 \$	48 462,60 \$	290 775,60 \$	20 354 292,00 \$	210
Régionaux	30	4	80 771,00 \$	323 084,00 \$	64 616,80 \$	387 700,80 \$	11 631 024,00 \$	120
Nationaux	30	4	80 771,00 \$	323 084,00 \$	64 616,80 \$	387 700,80 \$	11 631 024,00 \$	120
	130						43 616 340,00 \$	450

Tableau S1: Sommaire des besoins de financement ACA écologiste, février 2025

Disposition 1: Financer adéquatement les groupes écologistes d'ACA

Il est demandé au gouvernement de reconnaître et de financer 130 groupes écologistes d'action communautaire autonome en respectant la diversité des missions, les seuils planchers établis collectivement au RQ-ACA et la prépondérance du financement à la mission.

PARTICIPATION DES MINISTÈRES À L'ACA ÉCOLOGISTE

Si le MELCCFP contribue au financement de douze (12) groupes écologistes d'ACA (dont deux (2) financés aussi au MESS) et le MESS contribue au financement à la mission de neuf (9) groupes écologistes d'ACA pour la défense collective des droits, il advient que (4) ministères dont les champs d'intervention ont une forte incidence sur l'environnement (voir l'encadré ci-bas: MEIE, MTQ, MAPAQ, et MAMH) ne contribuent pas du tout à l'action communautaire autonome. Or, la politique d'action communautaire est transversale : elle doit s'appliquer à tous les ministères et nous croyons que le MELCCFP devrait en faire une priorité sans être le seul à contribuer. Voici ci-bas un tableau estimant la contribution pondérée de chaque ministère, sur un plan quinquennal et selon leur budget et les champs d'action des groupes.

EN FÉVRIER 2025 CE N'EST QUE 19 GROUPES ÉCOLOGISTES D'ACA QUI SONT FINANCÉS À LA MISSION PAR LES MINISTÈRES DU QUÉBEC, SOIT MOINS DE 15% DES GROUPES RECENSÉS, QUI PLUS EST À UN FINANCEMENT ANNUEL AU MIEUX À 40%, SINON AU PIRE À 6% DES SEUILS PLANCHERS RECONNUS PAR LE MOUVEMENT DE L'ACA.

Disposition 2: Que tous les ministères respectent la Politique

Tel que le préconise la Politique, il est demandé que le financement et la reconnaissance soient généralisés par tous les ministères, conformément à la Politique d'action communautaire, et donc que les six (6) ministères suivant participent principalement à soutenir la mission des organismes d'action communautaire autonome en environnement:

1. **MAPAQ** Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
2. **MAMH** Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
3. **MELCCFP** Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
4. **MEIE** Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec
5. **MESS** Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
6. **MTQ** Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

Ministère	BESOINS 2025-2026	PROJETÉ 2026-2027	PROJETÉ 2027-2028	PROJETÉ 2028-2029	PROJETÉ 2029-2030	%	Investissement quinquennal 2025-2030
MTQ	6 542 451 \$	6 738 725 \$	6 940 886 \$	7 149 113 \$	7 363 586 \$	15	34 734 761 \$
MAMH	10 031 758 \$	10 332 711 \$	10 642 692 \$	10 961 973 \$	11 290 832 \$	23	53 259 967 \$
MEIE	872 327 \$	898 497 \$	925 452 \$	953 215 \$	981 811 \$	2	4 631 301 \$
MELCCFP	5 233 961 \$	5 390 980 \$	5 552 709 \$	5 719 290 \$	5 890 869 \$	12	27 787 809 \$
MAPAQ	7 850 941 \$	8 086 469 \$	8 329 064 \$	8 578 935 \$	8 836 303 \$	18	41 681 713 \$
MESS	13 084 902 \$	13 477 449 \$	13 881 773 \$	14 298 226 \$	14 727 172 \$	30	69 469 522 \$
Total	43 616 340 \$	44 924 830 \$	46 272 575 \$	47 660 752 \$	49 090 575 \$	100	231 565 073 \$

Tableau S2- Contribution estimée pour chaque ministère 2025-2030

EN RÉSUMÉ

En suivant nos demandes, lesquelles sont appuyées par un grand nombre d'organisations civiles, l'État québécois pourra enfin respecter pleinement sa Politique et surtout, profiter de l'expertise et de l'enracinement des groupes écologistes d'action communautaire autonome oeuvrant dans et pour tous les territoires et la vie qu'ils portent.

Pour leur part, ces groupes pourront être reconnus et valorisés dans leur travail essentiel à l'intégrité du territoire et des communautés, en agissant concrètement pour la transformation sociale qui s'impose. Ensemble, nous pouvons faire face à la crise environnementale et contribuer à faire du Québec une société réellement soutenable, juste et exemplaire, en créant des emplois et en reconnaissant l'énorme apport des groupes écologistes citoyens et des personnes qui les animent.

Pour faire face à la crise environnementale ensemble, soyons légion!

Pour informations supplémentaires et documents de référence

Chantal Levert

Déléguée à l'action communautaire autonome

Coordonnatrice générale

Réseau québécois des groupes écologistes **RQGE**

coordo@rqge.qc.ca

(514) 587-8194

GROUPES MEMBRES 2024-2025 DU RQGE

Action Boréale
Action Environnement Basses-Laurentides (AEBL)
Alternatives
Ambioterra
AmiEs de la Terre de Québec (ATQ)
Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL)
Association des Riverains et Amis du Richelieu
Association pour la protection du parc de la cité (APPC)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)
Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)
Ateliers pour la biodiversité
Carrefour international bas-Laurentien pour l'engagement social (CIBLES)
Centre d'écologie urbaine
Centre d'intendance écologique Latreille (CIEL)
Centre éducatif Éco-Naître
Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)
Ciel et Terre
Citoyens opposés aux crématoriums adjacents aux résidences et habitations (COCARH)
Coalition Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord
Coalition biodiversité-Non au Bti
Coalition des Opposants à un Projet en Haute-Matawinie (COPH)
Coalition Fjord
Collectif Femmes pour le climat
Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL)
Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC-Montréal)
Coule pas chez nous!
Craque-bitume
Cyclo Nord-Sud
Eau Secours
Éco-motion
Enviro Éduc-Action
ENvironnement JEUnesse (ENJEU)
Environnement Vert Plus (EVP)
Eurêko!
Fondation Rivières
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)
Greenpeace Québec
Groupe de recherche d'intérêt public de l'UQAM (GRIP-UQAM)
Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAMÉ)
Groupe Lumière (Tous POUR la fin du halo lumineux des Serres Tundra)
Héritage Saint-Bernard
Justice Climatique Montréal (JCM)
La planète s'invite au parlement
Les Cercles des jeunes naturalistes (CJN)

Mobilisation 6600 Parc-nature MHM
Mobilisation climat Trois-Rivières (MCTR)
Mouvement écologique du comté de Richelieu
Mouvement écologique Mathalois
Nature-Action Québec (NAQ)
Parc Nature de Pointe-aux-Outardes
POLEMOS (Postcroissance, limites et écologie pour un monde ouvert et soutenable)
Projet accompagnement solidarité Colombie (PASC)
Québec'ERE
RÉCO
Regroupement écocitoyen de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Regroupement écologiste Val d'Or et environs (REVE)
Réseau de milieux naturels protégés (RMN)
Réseau des femmes en environnement (RFE)
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert
Ressourcerie Lac Saint-Charles
Révolution écosocialiste
Rosemère Vert
Sentier Urbain
Sept-Îles sans uranium (SISUR)
Société Provancher
SOS Territoire
Trajectoire Québec
Travailleuses et Travailleurs pour la justice climatique
Union Paysanne
Victimes des pesticides du Québec
Vigilance OGM
Vigile verte

DÉCLARATION DÉCOLONIALE DU RQGE



EN TERRITOIRES NON CÉDÉS DES PEUPLES

Abénaquis / Abénakise ■ Anishinabé /Anicinape ■ Kanien'kehá:ka (Mohawk) ■ Crie ■ Naskapi ■ Inuit ■ Innu / Innu ■ Mi'gmaq / MicMac ■ Wendat ■ Atikamekw ■ Wolastoqiyik (Malécite)

Les groupes d'action communautaire autonomes en environnement se déploient d'un bout à l'autre du territoire politique québécois, balisé par des frontières, langues, pratiques et administrations colonisatrices.

Nous reconnaissons que nous habitons, militons et œuvrons en territoires autochtones non cédés et que ces pratiques ne sont pas nécessairement celles de plusieurs nations habitant le territoire et qui, lesquelles en ont pris soin bien avant et mieux que nous durant des milliers d'années.

Nous ressentons une profonde reconnaissance envers les peuples autochtones qui sont les protecteurs de la Terre et des eaux depuis des millénaires et ont maintes fois et courageusement sonné l'alerte face à la crise écologique sans précédent qui s'amorce, et nous déplorons qu'ils aient été très injustement parmi les plus impactés.

Nous dénonçons que plusieurs lois et pratiques colonisatrices, telle la Loi sur les Indiens, toujours en vigueur, aient eu historiquement et ont encore actuellement de graves conséquences sur la liberté et les droits des peuples autochtones.

Nous veillerons à ce que nos diffusions et partages des activités et publications des groupes membres du Réseau québécois des groupes écologistes se fassent dans un respect des traditions, des protocoles de soutien et des droits des peuples autochtones ainsi qu'à promouvoir les échanges de savoirs pour une plus grande solidarité entre tous et toutes.

Élaborée par le comité Décolonisation & Alliances autochtones, accompagné par Mikana